

ADHÉSIF SERVICE RÉTRORÉFLÉCHISSANT POUR VÉHICULE

Référence : 02902

RESUME



Adhésif autocollant avec l'inscription "Service" permettant le balisage d'un véhicule de service. Chevrons rouges et blancs avec marquage noir. Film rétroréfléchissant de classe 1.

Les points forts :

- Adhésif résistant et flexible qui s'adapte aux courbes modérées, aux rivets et aux tôles ondulées
- Le revêtement est visible de jour comme de nuit : son pouvoir réfléchissant est élevé même sous des angles d'incidence élevés.

2 dimensions disponibles :

- 500 x 150 mm
- 1000 x 300 mm

Existe en [version magnétique](#) également pour pouvoir être facilement utilisé sur plusieurs véhicules de façon successive



DECLINAISONS

Dimension

500 x 150 mm
1000 x 300 mm

DESCRIPTION

Description de l'adhésif rétroréfléchissant Service

Le panneau adhésif Service permet de baliser un véhicule de service d'intervention ou de chantier.

Il possède un film rétroréfléchissant visible à 80 mètres (minimum réglementaire).

Le bandeau de balisage est constitué de chevrons rouges et d'un marquage noir.

Retrouvez tous nos [produits de signalisation pour véhicule](#), notre [barre de toit pour fixer un triflash AK5 lumineux](#) accompagné d'un [panneau triflash lumineux](#). Tous ces accessoires augmentent la visibilité de vos véhicules de chantier pour plus de sécurité.

Retrouvez toutes les informations nécessaires pour [mettre en place correctement une signalisation temporaire de chantier ici](#).

Quelle est la réglementation à respecter ?

Le panneau adhésif Service n'est pas obligatoire, mais il apporte un supplément d'information aux automobilistes qui croisent le véhicule équipé.

En revanche, selon l'arrêté du 07/04/2006 modifiant l'arrêté du 20/01/1987, tout véhicule de chantier ou de service d'intervention doit être équipé d'un dispositif de signalisation complémentaire constitué par :

- Sur chaque côté, une [bande de signalisation horizontale](#) d'une surface au moins égale à 0,16 mètre carré;
- À l'avant, deux [bandes de signalisation horizontales](#) d'une surface totale au moins égale à 0,16 mètre carré;
- À l'arrière, deux [bandes de signalisation verticales et deux bandes de signalisation horizontales](#) d'une surface

totale au moins égale à 0,32 mètre carré.

Par bande de signalisation, on entend une bande d'une largeur au moins égale à 0,14 mètre composée :

- Soit alternativement de surfaces fluorescentes rouges et de surfaces rétroréfléchissantes blanches
- Soit alternativement de surfaces rétroréfléchissantes blanches et rouges

Entretien du bandeau autocollant Service

Le revêtement se nettoie facilement à la main à l'aide d'une éponge, d'un chiffon doux ou d'une brosse douce en soie imbibée d'eau chaude savonneuse. Il faut ensuite rincer à l'eau claire.

La graisse, l'huile, le goudron peuvent être enlevés en essuyant la surface du revêtement à l'aide d'un chiffon doux imprégné d'heptane ou d'essence minérale.

Laver ensuite à la main avec de l'eau savonneuse puis rincer à l'eau claire.

Caractéristiques du panneau de balisage autocollant

Dimensions :

- 500 x 150 mm
- 1000 x 300 mm

Film rétro réfléchissant : Classe 1 (aussi appelée classe A)
visible à 80 m